

Page: 1 de 8

Edition révisée n°: 5

Date: 16 / 2 / 2016

Remplace la fiche : ŒÁÁGÁÁG€F⊩

VIM RECURANT CITRON BE"

7017

SECTION 1 Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial : VIM RECURANT CITRON BE.

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Application : Produit de nettoyage.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

¥YbhjZjwUhjcb'XY``U'gcWjfhf''''' HENKEL BELGIUM N.V.

16, Avenue du Port / Havenlaan 16 Bruxelles / Brussel B-1080

uw-msds.benelux@be.henkel.com'1"

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Bi a ffc XĐUddY XĐ f[YbVV : +32 (0)2-4212711

7 Yblf Y'5 blj!Dc]gcb Yb 6 Y []ei Y', Tel: +32 (0)70 245245

HENKEL. Bi a ffc XĐUddY XĐ f[YbWY f6 YŁ: +32 70 222 076 (717 - 24\ /24)

SECTION 2 Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification CE 67/548 ou CE 1999/45

• Classification CE : Non classé.

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage CE 67/548 ou CE 1999/45

• Phrase(s) S : S2 : Conserver hors de la portée des enfants.

2.3. Autres dangers

Autres dangers : Aucunes dans des conditions normales.

SECTION 3 Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

: Non applicable aux mélanges.

3.2 Mélanges

: Mélange. Règlement (CE) no 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du

18 décembre 2006.

Substances présentant un danger pour la santé ou l'environnement (Règlement (CE) 1272/2008) :

Nom de la substance		Valeur(s)	No CAS	No CE	Numéro index	REACH	Classification
Sodium Carbonate	:	entre 1 et 5 %	497-19-8	207-838-8	011-005-00-2	01-2119485498-19-XXXX	Xi; R36 Eye Irrit. 2;H319
Alkylbenzènesulfonate de sodium	:	entre 1 et 5 %	68411-30-3	932-051-8		01-2119565112-48-XXXX	Xn; R22 Xi; R38-41
							Eye Dam. 1;H318 Skin Irrit. 2:H315

SECTION 4 Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Page : 2 de 8

Edition révisée n° : 5

Date: 16 / 2 / 2016

Remplace la fiche : **G€ÁDÁCÁDÁG€**FH

VIM RECURANT CITRON BE

7017

SECTION 4 Premiers secours (suite)

Inhalation : Non applicable.

Contact avec la peau : Laver la peau avec de l'eau.

Contact avec les yeux : En cas de contact avec les yeux, rincer immédiatement à l'eau claire durant 10-15

minutes. Consulter un médecin si l'irritation persiste.

Ingestion : Rincer la bouche. Ne pas faire vomir. Boire de l'eau ou du lait (1/4 litre). Manger un

peu graisse (comme crème, beurre, mayonaise, etc.). Consulter immédiatement un

médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Inhalation : Ne se présentera pas rapidement.

Contact avec la peau : Non considéré comme particulièrement dangereux au contact de la peau.

Contact avec les yeux : Rougeur

Ingestion : Peut provoquer une irritation des tissus de la bouche, de la gorge et du tractus

gastro-intestinal.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Informations générales : En cas de doute ou d' irritation, consulter un médecin et lui montrer l'emballage ou

l'étiquette.

SECTION 5 Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Agents d'extinction appropriés : Tous les agents d'extinction sont utilisables.

Agents d'extinction non appropriés : Non connu.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Risques spécifiques : Non combustible.

5.3. Conseils aux pompiers

Incendies avoisinants : Les agents d'extinction accorder aux environs.

SECTION 6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Le produit répandu sur une surface dure peut présenter un risque important de

glissades/chutes.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour l'environnement : Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Nettoyer dès que possible tout épandage, en le récoltant au moyen d'un produit

absorbant.

Diluer les résidus et rincer.

6.4. Référence à d'autres sections

Précautions individuelles : Voir Rubrique 8.

Précautions lors du maniement et de : Voir Rubrique 7.

l'entreposage

Méthode d'élimination : Voir Rubrique 13.

Page: 3 de 8

Edition révisée n° : 5

Date : 16 / 2 / 2016

Remplace la fiche :ŒÁÁCÁÁCEFH

VIM RECURANT CITRON BE

7017

SECTION 7 Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Manipulation : Prendre les précautions nécessaires relatives à l'emploi de produits chimiques et de

nettoyants.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Stockage : Conserver dans un emballage bien fermé.

Protéger du gel.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) finale(s) particulière(s) : Lorsque le produit est utilisé selon les instructions à la section 1.2 dans des

conditions normales, aucune mesure particulière n'est requise. Les mesures

nécessaires peuvent être trouvés dans la section 7.1 et 7.2.

SECTION 8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Il n'y a pas de valeur limite fixé pour ce produit.

8.2. Contrôles de l'exposition

Protection individuelle : Aucun vêtement spécial ou protection de la peau n'est recommandé dans les

conditions normales d'utilisation.

Protection respiratoire : N'est pas recommandé dans les conditions normales d'utilisation.

Protection de la peau : N'est pas recommandé dans les conditions normales d'utilisation. En cas de

sinistre: Gants. Matériau: NBR

Temps de passage: Pas de recommandations spécifiques.

Epaisseur: Pas de recommandations spécifiques.

Protection des yeux : N'est pas recommandé dans les conditions normales d'utilisation. En cas de

sinistre: Lunettes de sécurité.

Hygiène générale : Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

Eviter le contact avec la peau et les yeux.

SECTION 9 Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect

Etat physique à 20 °C : Poudre.
 Couleur : Blanc(he).
 Odeur : Citron.

Seuil olfactif : Aucune donnée disponible.

pH : ca. 10,0 - 11,5 (1%)

Point de fusion [°C] : Non applicable. Décompose (T> 350 °C)

Point d'ébullition [°C] : Non applicable. Décompose (T> 350 °C)

Point d'éclair [°C] : Aucune donnée disponible.

Vitesse d'évaporation (éther=1) : Aucune donnée disponible.

Inflammabilité : Non combustible.

Limites d'explosivité inférieures [%] : Aucune donnée disponible. Limites d'explosivité supérieures [%] : Aucune donnée disponible.

Page : 4 de 8

Edition révisée n° : 5

Date: 16 / 2 / 2016

Remplace la fiche : G€ÁDÁGÁDÁGEFH

VIM RECURANT CITRON BE

7017

SECTION 9 Propriétés physiques et chimiques (suite)

Pression de vapeur, 20°C : Aucune donnée disponible.

Densité de vapeur relative (air=1) : Aucune donnée disponible.

Densité [g/ml] : Aucune donnée disponible.

Solubilité dans l'eau : Partiel(le).

Coefficient de partage : n-octanol /

eau (calculé)

: -1,70

Temp. d'autoinflammation [°C] : Non combustible.
Température de décomposition [°C] : > ca 350 °C

Viscosité [mPa.s]: Non applicable. Solide.Propriétés explosives: Aucune donnée disponible.Propriétés comburantes: Aucune donnée disponible.

9.2. Autres informations

Autres informations : Aucune donnée disponible.

SECTION 10 Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Stabilité et réactivité : Stable dans les conditions normales.

10.2. Stabilité chimique

Stabilité chimique : Stable dans les conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Aucun(es) dans des conditions normales.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter : Aucun(es) dans des conditions normales.

10.5. Matières incompatibles

Matières à éviter : Aucun(es) dans des conditions normales.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition

dangereux

: Aucun(es) dans des conditions normales.

SECTION 11 Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Sur le produit

• Informations sur les effets

toxicologiques

: Pour le produit des tests toxicologiques ne sont pas établis. Selon les critères mentionnés à 3.1.3 du (EC) 1272/2008, ce produit n'est pas toxique. Les composants éventuellement toxiques sont mentionnés sous la rubrique 3.

Sur les ingredients

• **Toxicologiques** : • Carbonate de sodium : DL50 (Rat, Admin. orale) [mg/kg] : > 2800

• Alkylbenzènesulfonate de sodium : DL50 (Rat, Admin. orale) [mg/kg] : 2000 -

5000

Alkylbenzènesulfonate de sodium : DL50 (Lapin, Administ.cutanée) [mg/kg] : >

2000

Page : 5 de 8

Edition révisée n° : 5

Date : 16 / 2 / 2016

Remplace la fiche : GEÁDÁCÁDÓEFH

VIM RECURANT CITRON BE

7017

SECTION 12 Informations écologiques

12.1. Toxicité

Sur le produit

• Informations toxicologiques : Pour le produit des tests ecologiques ne sont pas établis. Selon les critères

mentionnés à 4.1.3 du (CE) 1272/2008, ce produit n'est pas dangereux pour l'environnement. Les composants éventuellement nuisibles pour l'environnement

sont mentionnés sous la rubrique 3.

Sur les ingrédients

• Information relative aux écologiques : • Carbonate de sodium : CL50 (Poisson, 96 Heures) [mg/l] : 300

• Alkylbenzènesulfonate de sodium : CL50 (Poisson, 96 Heures) [mg/l] : 1 - 10

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité : Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères

de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur

demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

: Aucune donnée disponible.

12.4. Mobilité dans le sol

: Aucune donnée disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

: Aucune donnée disponible.

12.6. Autres effets néfastes

: Aucune donnée disponible.

SECTION 13 Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Généralités : Éviter autant que possible étalement du produit dans l'environnement.

Eliminer le produit conformément aux réglementations locales.

Emballage : Les conteneurs vide solide. Jeter comme autre déchets plastique.

Méthode d'élimination : Nettoyer dès que possible tout épandage, en le récoltant au moyen d'un produit

absorbant.

Eliminer le produit conformément aux réglementations locales.

Diluer les résidus et rincer.

N° de déchet industriel : Euralcode 20 01 30 - Détergents autres que ceux visés à la rubrique 20 01 29.

SECTION 14 Informations relatives au transport

ADR/RID : Non classifié.

14.1. Numéro ONU

Numéro ONU : Non réglementé.

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

ADR : Non réglementé. IMO - IMDG : Non réglementé.

Page : 6 de 8

Edition révisée n° : 5

Date: 16 / 2 / 2016

Remplace la fiche :Œ**ÆÆÆÆ**FH

VIM RECURANT CITRON BE

7017

SECTION 14 Informations relatives au transport (suite)

ICAO/IATA : Non réglementé.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Transport terrestre

ADR Classe : Non réglementé.

I.D. n° : Non réglementé.

Transport par mer

IMO - IMDG Classe : Non réglementé.

Transport aérien

ICAO/IATA Classe : Non réglementé. ICAO/IATA : Non réglementé.

14.4. Groupe d'emballage

ADR : Non réglementé.

IMO - IMDG : Non réglementé.

ICAO/IATA : Non réglementé.

14.5. Dangers pour l'environnement

En cas de fuite et/ou d'épandage : Nettoyer les fuites ou pertes, mêmes mineures si possible sans prendre de risque

inutile.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

: Prendre les précautions nécessaires relatives à l'emploi de produits chimiques et de

nettoyants.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Transport en vrac : Non applicable. Ce produit n'est pas destiné à être transporté dans vraquiers.

SECTION 15 Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

S'assurer que toutes les réglementations nationales ou locales sont respectées.

Communautés Européennes

Règlement (CE) no 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006.

Directive 2006/121/CE du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006.

• Règlement (CE) No.648/2004 du 31 mars 2004, relatif aux détergents. Annexe VII.

- Composition : < 5% : - Agents de surface anioniques

Parfums Limonene.

La réglementation nationale

• Allemagne

-VbF : Non classifié.

-Classe WGK : 1 - schwach wassergefährdend (gemäß VwVwS; Anhang 4)

• Pays-Bas

-Catégorie de pollution des eaux : 11 - Peu nocif pour les organismes aquatiques.

-Effort d'assainissement : B - Minimiser les fuites; l'application de la meilleure technologie possible.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Page : 7 de 8

Edition révisée n° : 5

Date: 16/2/2016

Remplace la fiche : **G€ÁDÁCÁDÁG**€FH

VIM RECURANT CITRON BE

7017

SECTION 15 Informations réglementaires (suite)

: Aucune donnée disponible. Pour les mélanges obligatoires à partir de 01/06/2015.

SECTION 16 Autres informations

Liste des phrases R pertinentes (§ 3) : R22 : Nocif en cas d'ingestion.

R36: Irritant pour les yeux.

R38: Irritant pour la peau.

R41 : Risque de lésions oculaires graves.

Liste des phrases H pertinentes (§ 3) : H315 - Provoque une irritation cutanée.

H318 - Provoque des lésions oculaires graves. H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.

Les abréviations et acronymes

: ADR - Accord européen relatif au transport international des marchandises

Dangereuses par Route

CAS - Chemical-Abstract-Service

CE50 - La concentration efficace médiane

No CE - Numéro d'identification, Codification des substances

CL50 - Concentration létale médiane

DL50 - La dose létale médiane

DNEL - Derived No Effect Level (dose dérivée sans effet)

EMS - Emergency Schedule number

IATA - International Air Transport Association

IBC - International Bulk Chemical

ICAO - International Civil Aviation Organization ID n° - numéro d'identification du danger IMDG - International Maritime Dangerous Goods

IMO - International Maritime Organization MAC - Concentration maximale sur les

lieux de travail NBR - Nitrile rubber

NVIC - Dutch National Information Centre for toxicity

ONU - L'Organisation des Nations unies

PBT - substance Persistante, Bioaccumulable et Toxique.

PEL - Permissible Exposure Limit

PNEC - Predicted No Effect Concentration (concentration prédite sans effet)
REACH - l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques
RID - Regulations concerning the International Carriage of Dangerous Goods by

Rail

STEL- Short-Term Exposure Limits

TLV - Threshold limit value TWA - Time weighted average

vPvB - substance très (very) Persistante et très (very) Bioaccumulable. WGK - Classes de danger pour l'eau (Allemagne:Wassergefahrdungsklasse)

Révision : Révision - Voir : *

L'information fournie dans cette fiche de données de sécurité concerne le produit mentionné sous la rubrique 1 et est donnée en supposant que le produit est utilisé correctement et conformément aux usages indiqués par le fabricant. Les données sont basées sur l'information la plus récente connue qui est, si nécessaire, régulièrement revue. L'utilisateur est le seul responsable du respect des précautions mentionnées ci-dessus ainsi que du maintien de l'information complète et suffisante sur l'emploi du produit. Il est conseillé de diffuser l'information concernant cette fiche de données de sécurité en adaptant, si nécessaire, la forme en fonction des différents utilisateurs.

Date d'impression : 12 / 12 / 2013 Préparé par : *** PROPOSITION ***

Le fond et la forme cette fiche de donnees de securite être en harmonie avec REACh-règlement 453/2010

		Page : 8 de 8	
	FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Edition révisée n° : 5	
		Date : 16 / 2 / 2016	
		Remplace la fiche : ŒÆÆÆÆÆFH	
VIM RECURANT CITRON BE		7017	

Fin du document